

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES, L'ABROGATION DE 3 CARTES COMMUNALES, LA CREATION DE 7 PERIMETRES DELIMETES DES ABORDS ET L'ABROGATION DE 15 PLANS DEPARTEMENTAUX D'ALIGNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté communautaire n°01-2023 du 12/01/2023, le Président de la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ;
- L'abrogation de trois cartes communales qui seront remplacées par le PLUi H, à savoir celles des communes d'Andilly, Minorville et Manoncourt-en-Woevre ;
- La mise en place de périmètre délimité des abords des monuments historiques sur 7 communes;
- L'abrogation des plans départementaux d'alignement pour 15 communes.

A cet effet, Mme Marguerite-Marie POIRIER est désignée en qualité de Présidente de la commission d'enquête, M. Michel RAMPONT et M. Bernard CAREY sont désignés membres titulaires de la commission d'enquête par le Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera au siège de la CC2T (rue du Mémorial du Génie 54200 ECROUVES) **du 8 février 2023 9h00 au 17 mars 2023 19h00** inclus, soit 37 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

La commission d'enquête recevra le public aux dates suivantes :

Lieu	Date
Siège de la CC2T	8/02/2023 de 9h00 à 12h00
Siège de la CC2T	4/03/2023 de 9h00 à 12h
Siège de la CC2T	17/03/2023 de 16h00 à 19h00
Mairie Aingeray	16/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Andilly	16/02/2023 de 14h à 17h00
Mairie Ansauville	20/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Avrainville	14/02/2023 de 14h à 17h00
Mairie Bicqueley	8/02/2023 de 13h30 à 16h30
Mairie Bois de Haye	11/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Boucq	23/02/2023 de 10h00 à 13h00
Mairie Bouvron	27/02/2023 de 15h00 à 18h00
Mairie Bruley	27/02/2023 de 10h00 à 13h00
Mairie Charmes-la-Côte	16/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Chaudeney-sur-Moselle	17/02/2023 de 14h00 à 17h00
Mairie Choloy-Ménillot	10/02/2023 de 14h00 à 17h00
Mairie Domèvre-en-Haye	20/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Dommartin-les-Toul	17/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Domgermain	10/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Ecrouves	14/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Fontenoy-sur-Moselle	13/03/2023 de 15h00 à 18h00
Mairie de Foug	14/02/2023 de 14h00 à 17h00
Mairie Francheville	27/02/2023 de 10h00 à 13h00
Mairie Gondreville	8/02/2023 de 14h00 à 17h00

Mairie Grosrouvres	15/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Gye	16/02/2023 de 14h00 à 17h00
Mairie Jaillon	21/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Lagney	10/02/2023 de 14h00 à 17h00
Mairie Laneuveville-derrière-Foug	21/02/2023 de 14h00 à 17h00
Mairie Lay-Saint-Remy	2/03/2023 de 8h30 à 11h30
Mairie Lucey	10/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Manoncourt-en-Woevre	6/03/2023 de 15h00 à 18h00
Mairie Manonville	13/03/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Menil-la-Tour	2/03/2023 de 16h00 à 19h00
Mairie Minorville	20/02/2023 de 17h00 à 20h00
Mairie Noviant-Aux-Prés	10/02/2023 de 09h00 à 12h00
Mairie Pagney-derrière-Barine	20/02/2023 de 13h30 à 16h30
Mairie Pierre-la-Treiche	8/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Royaumeix	10/02/2023 de 15h00 à 18h00
Mairie Sanzey	23/02/2023 de 15h00 à 18h00
Mairie de Toul	11/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Toul	22/02/2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Toul	6/03/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Tremblecourt	14/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Trondes	22/02/2023 de 9h00 à 12h00
Mairie Villey-le-Sec	21/02/2023 de 14h00 à 17h00
Mairie Villey-Saint-Etienne	27/02/2023 de 15h30 à 18h30

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête déposés au siège de la CC2T et dans les mairies des communes membres. Elles peuvent être également adressées par écrit au siège de la CC2T au nom de la commission d'enquête. Le dossier sera également consultable et des observations pourront être consignées sur registre dématérialisé sur cette adresse : <https://www.registredemat.fr/pluih-terrestouloises> ou par mail : pluih-terrestouloises@registredemat.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés en mairies et au siège de la CC2T pendant une durée d'un an.

Le projet de PLUiH éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Communautaire. Les périmètres délimités des abords seront ensuite soumis au préfet pour approbation. Les plans départementaux d'alignements seront ensuite soumis au Conseil Départemental pour abrogation.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX